



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



48^e CONSEIL DIRECTEUR 60^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008

Point 4.12 de l'ordre du jour provisoire

CD48/16 (Fr.)

22 août 2008

ORIGINAL : ANGLAIS

TABLE RONDE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SON IMPACT SUR LA SANTÉ PUBLIQUE : UNE PERSPECTIVE RÉGIONALE

Contexte

1. Ces dernières années, le Conseil directeur de l'OPS a maintenu la tradition d'inclure une table ronde sur le thème de la journée mondiale de la santé (JMS) de l'année à son ordre du jour. La journée mondiale de la santé est célébrée chaque année le 7 avril et marque la fondation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est une occasion d'attirer l'attention dans le monde entier sur un sujet d'importance majeure pour la santé mondiale. « Protéger la santé face au changement climatique » est le thème qui a été choisi pour la journée mondiale de la santé en 2008 et l'OPS organise une table ronde sur ce thème qui se tiendra au cours du 48^e Conseil directeur en septembre 2008.

2. La Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) définit le changement climatique comme étant « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables ». ¹ Les Nations Unies (ONU) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont également consacré énormément de temps à l'analyse de la question du changement climatique.

Synthèse de la question

3. Les impacts négatifs du changement climatique sur la santé peuvent être à la fois directs et indirects. Les effets directs résultent de situations climatiques extrêmes telles que les chocs thermiques et les catastrophes climatiques. Les effets indirects résultent des influences climatiques sur les maladies à transmission vectorielle, les maladies

¹ Article 1, paragraphe 2 de la Convention des Nations Unies, 1992.

transmises par l'eau et les aliments, ainsi que la sécurité alimentaire et en eau. Les effets indirects incluent également les conséquences des perturbations sociales et économiques, y compris le déplacement des populations.

4. Dans la région des Amériques, les sujets de préoccupation principaux ont trait à l'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes, aux changements de l'approvisionnement alimentaire et de la sécurité nutritionnelle en résultant, ainsi qu'aux changements de l'approvisionnement en eau, aux changements dans la gamme et la répartition des maladies à transmission vectorielle, et à l'augmentation du niveau de la mer. Les répercussions du changement climatique sur les villes vont s'intensifier et dans certains pays, elles seront aggravées à la suite d'une urbanisation rapide et mal planifiée.

5. La vulnérabilité actuelle de la population influence la capacité à faire face à l'impact du changement climatique. L'adoption de stratégies efficaces d'adaptation devrait identifier les groupes de population qui ne sont pas en mesure de faire face aux effets de la variabilité et des extrêmes climatiques. Les populations en situation de risque vivent dans des zones subissant des inondations, des sécheresses et des vagues de chaleur. Les groupes les plus vulnérables incluent les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées, les populations marginalisées, rurales, urbaines, autochtones, et les populations déplacées. La vulnérabilité peut être encore aggravée par d'autres facteurs tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les conflits, et la maladie.

6. Les sociétés ont deux moyens pour faire activement face au changement climatique, à savoir l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation vise à réduire, retarder ou éviter l'impact au moyen d'interventions qui réduisent les sources des gaz à effet de serre ou qui augmentent les « puits d'absorption des gaz. » Dans le domaine de la santé publique, ces interventions comprennent la prévention primaire visant à empêcher l'apparition de blessures ou de maladies. L'adaptation est définie comme un ajustement du système naturel ou humain en réponse aux changements d'origine climatique. L'atténuation et l'adaptation doivent être entreprises par la société civile, l'industrie, les pouvoirs publics et d'autres secteurs et elles doivent tenir compte de la diversité culturelle de la Région et sensibiliser davantage bon nombre de nos citoyens.

Efforts de collaboration OPS/OMS

7. L'OPS et l'OMS travaillent en étroite collaboration sur la question du changement climatique dans les Amériques et dans le reste du monde en vue de sensibiliser davantage sur les conséquences pour la santé, d'évaluer les risques spécifiques par pays, de renforcer les systèmes de santé pour apporter une protection adéquate contre les risques liés au climat, et pour améliorer l'inclusion d'une perspective de santé publique dans le processus décisionnel sur le changement climatique dans

d'autres secteurs. L'Organisation élabore actuellement un plan d'action basé sur les profils des pays de la région qui ont été examinés pendant un atelier régional sur le changement climatique et ses effets sur la santé dans les Amériques qui s'est tenu au Brésil du 9 au 11 avril 2008.

8. L'OPS a préparé un Livre blanc sur le changement climatique et la santé publique qui sera analysé au cours de la table ronde (Annexe A).

Structure proposée pour la table ronde

<i>Participants</i>	
En sus des délégués des États membres assistant au 48 ^{ème} Conseil directeur, participeront aussi des représentants des milieux universitaires, des institutions des Nations Unies et des organisations de la société civile.	
<i>Format</i>	
<i>Introduction - en séance plénière (25 minutes)</i>	Le thème sera introduit au cours d'un discours liminaire
<i>Groupes de discussion (1 h 45 minutes)</i>	Les participants choisiront entre trois groupes de discussion qui disposeront chacun des mêmes lignes directrices concernant les changements climatiques et leurs incidences sur la santé publique.
	Les groupes 1 et 2 bénéficieront d'un service d'interprétation en anglais, en français et en portugais, tandis que le Groupe 3 bénéficiera d'un service en anglais et en espagnol. Chaque groupe sera composé d'un président, d'un conférencier de motivation et d'un rapporteur. Des formulaires d'inscription pour chaque groupe seront disponibles au poste d'inscription le premier jour de réunion du Conseil.
	Les rapporteurs de chaque groupe de discussion feront une synthèse des discussions et conclusions de leur groupe et soumettront un rapport établi conjointement.
<i>Présentation du rapport - en séance plénière le jour suivant (30 minutes)</i>	Le rapport commun élaboré par les rapporteurs sera soumis au Conseil. L'objectif souhaité est que ce rapport puisse orienter les travaux des pays et renforcer le Livre blanc élaboré par l'OPS sur les changements climatiques et la santé humaine.

Livre blanc

Protéger la santé face aux effets du changement climatique dans la Région des Amériques : passer des preuves à l'action

1. L'objectif de ce livre blanc consiste à présenter la *preuve* que le changement climatique est un phénomène qui a une incidence croissante sur la santé humaine. Il vise aussi à décrire une série d'*actions* qui sont nécessaires pour protéger les populations face aux effets actuels et escomptés sur la santé liés au climat.

2. Le changement climatique n'est pas un élément nouveau pour le secteur de la santé. Le premier rapport scientifique sur le changement climatique et la santé a été publié par l'Organisation mondiale de la santé en 1990. En 1995, l'OPS a présenté ce sujet à l'Académie nationale des sciences au cours d'une conférence sur le changement climatique et la santé humaine. Depuis lors, l'OPS œuvre à accroître la sensibilisation, l'information et à lancer des évaluations des risques dans les États membres. Aujourd'hui, ces actions doivent être intensifiées. Le changement climatique constitue une menace plus grave que prévu au début des années 90, qui touche essentiellement les populations vulnérables ayant les pires conditions de santé, et celles qui sont menacées par de multiples facteurs de risque environnementaux. L'impact du changement climatique sur la santé pourrait constituer un grave défi pour les progrès réalisés dans le domaine de la santé publique, et exige donc une sensibilisation et une préparation accrues pour faire face aux menaces émergentes. Cela est reflété dans les accords obtenus au cours de la 61^e Assemblée mondiale de la santé dans sa Résolution WHA61.19 (2008).

Il existe des preuves scientifiques du changement climatique

3. Il y a des preuves scientifiques ainsi qu'un consensus scientifique au sein de la communauté scientifique sur le fait que le climat dans le monde change. Cela résulte en grande partie de diverses activités humaines liées à l'utilisation des combustibles solides. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu que le réchauffement climatique – qui comprend une plus grande variabilité climatique – est manifeste sur la base des observations sur l'augmentation mondiale des températures moyennes de l'air et des océans, la fonte généralisée de la neige et de la glace, et l'augmentation du niveau moyen de la mer au niveau mondial.

4. Les températures ambiantes ont augmenté dans le monde entier de 0,74°C au cours de la période 1906-2005. La moyenne du taux de réchauffement au cours des 50 dernières années (0,13°C ± 0,03°C par décennie) représente presque le double de celui des 100 dernières années. Des preuves du monde entier montrent que l'augmentation des

températures modifie et perturbe l'équilibre des systèmes naturels qui fournissent les éléments nécessaires à la vie.

Il existe des preuves des risques que pose le changement climatique pour la santé

5. Au cours de la 61e Assemblée mondiale de la santé de 2008, les États membres ont fait part de leurs préoccupations relatives à l'incidence de l'augmentation des températures observée sur certains aspects de la santé. Les changements observés des configurations de température et de précipitation ont une incidence sur l'étendue géographique et l'incidence d'une gamme de déterminants sensibles de la santé et de conséquences résultant de ces facteurs. Il existe trois grandes catégories d'impacts sur la santé liés aux conditions climatiques : les effets qui sont directement liés au temps ou au climat ; les effets qui résultent des changements environnementaux qui se produisent en réponse au changement climatique ; et les effets résultant des conséquences de l'effondrement économique, du déclin environnemental, et de conflits d'origine climatique. Les changements de la fréquence et de l'intensité des extrêmes thermiques et des événements climatiques extrêmes (tels que les inondations et la sécheresse) ont une incidence directe sur la santé de la population. Qui plus est, des incidences indirectes dus aux changements en termes d'intensité et de variété des maladies infectieuses et des maladies transmises par les aliments et l'eau ont été notées. Des augmentations de la prévalence des maladies respiratoires sont liées aux polluants atmosphériques et aux aéro-allergènes. L'intrusion saline découlant de l'augmentation du niveau de la mer et de la diminution des glaciers peut avoir des conséquences importantes sur l'approvisionnement local en eau. D'autres impacts comprennent les conséquences en matière de santé de l'effondrement social et économique et du déplacement des populations.

6. Globalement, les personnes confrontées au plus grand risque comprennent les très jeunes, les personnes âgées, les infirmes, les populations migrantes, les populations autochtones, les communautés pauvres et les femmes démunies en particulier. Les pays à faible revenu et les régions où la malnutrition est répandue, où le niveau d'éducation est faible, et où les infrastructures sont fragiles auront le plus de difficultés à s'adapter au changement climatique et aux risques de santé connexes. La vulnérabilité est également déterminée par la géographie, et elle est plus forte dans les régions ayant une forte endémicité des maladies sensibles au climat, un approvisionnement limité en eau, une faible production alimentaire, et des populations isolées. De plus, les populations considérées comme étant le plus en situation de risque sont celles qui vivent dans de petits états insulaires en développement, dans des régions montagneuses, les régions où les ressources en eau sont limitées, les mégapoles et les zones côtières des pays en voie de développement, ainsi que les pauvres en zone urbaine et rurale, et les populations qui n'ont pas accès aux services de santé.

Les preuves soulignent la nécessité de réponses efficaces

7. Le changement climatique affecte certains des facteurs de risque les plus importants pour la santé, tels que la disponibilité d'eau potable et d'aliments. Il affecte également plusieurs maladies sensibles au climat, y compris celles ayant les fardeaux les plus élevés en termes de maladie au niveau mondial, telles que la malnutrition, la diarrhée et le paludisme, qui à leur tour touchent essentiellement des enfants.

8. Un certain degré de changement climatique est inévitable. Ceci signifie qu'il sera nécessaire d'apporter des modifications dans le secteur de la santé afin de les préparer à de tels changements et de faire en sorte que les systèmes de santé soient adaptés pour protéger la santé des populations face aux risques accrus liés au climat. En particulier, il sera nécessaire de renforcer les interventions fondamentales de santé publique, notamment en mettant davantage l'accent sur les déterminants environnementaux et socio-économiques de la santé. Des réponses efficaces dans le secteur de la santé constituent des opportunités de protéger la santé publique, en agissant en synergie avec des initiatives telles que « Healthy Places » et « Faces, Voices and Places ». D'autre part, les réponses apportées doivent tenir compte des nombreuses expériences acquises au cours de décennies par le secteur de la santé dans la gestion des urgences et risques environnementaux, tels que ceux résultant de cyclones et la préparation face à El Nino.

9. Compte tenu de sa forte urbanisation, la région des Amériques devrait se concentrer sur les déterminants de la santé urbaine, y compris l'approvisionnement en eau potable. Toutefois, les zones rurales où vivent certaines des populations les plus vulnérables, ne doivent pas être oubliées. Par ailleurs, étant donné que la région compte de nombreuses nations insulaires, il convient de traiter des préoccupations liées à l'augmentation du niveau de la mer et à la disponibilité d'eau potable dans les petites îles, de même que les actions dans la santé liées à la préparation et à la réponse face aux situations d'urgence dans les pays qui subissent des phénomènes extrêmes liés au climat. La disponibilité des aliments et les moissons peuvent en souffrir dans certains pays, ce qui peut avoir un impact sur la nutrition et aboutir au déplacement de populations. Les maladies à transmission vectorielle sensibles au climat, telles que la dengue, la fièvre jaune et le paludisme, exigent une attention particulière. Il ne s'agit là que de quelques unes des préoccupations sanitaires qui devraient être traitées dans le cadre d'un plan d'action global.

Le secteur de la santé a besoin d'une action coordonnée

10. Suite à des consultations avec les États membres, l'OPS propose un plan d'action régional pour protéger la santé des effets du changement climatique dans la région des Amériques. Ce Plan pourrait servir de modèle pour l'élaboration de plans d'action nationaux dans les pays, adaptés aux besoins locaux. Les éléments qui devraient être

traités dans un plan de cette nature sont présentés en détail ci-dessous.

Buts, objectifs stratégiques et actions

11. Un plan d'action régional sur le changement climatique devrait veiller à ce que les préoccupations relatives à la sécurité de la santé publique soient placées au cœur de la réponse apportée au changement climatique. Il devrait également appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation au niveau local, national et régional afin de réduire au minimum les impacts du changement climatique relatifs à la santé ; et encourager l'adoption de mesures énergétiques destinées à atténuer le changement climatique et à éviter d'autres incidences potentiellement désastreuses sur la santé. Un plan devrait être évalué régulièrement pour demeurer efficace face à ce phénomène émergent.

12. Les ***but***s du plan proposé viseraient à autonomiser, équiper et renforcer la capacité des systèmes de santé au niveau local et national afin de protéger la santé humaine contre les risques liés au changement climatique.

13. Les ***objectifs stratégiques*** à réaliser incluraient les points suivants :

Preuve : Encourager et appuyer la génération de connaissances sur les risques pour la santé liés au changement climatique et à la réponse de santé publique face à ce phénomène.

Sensibilisation : Favoriser la prise de conscience des effets du changement climatique sur la santé, tant au sein du grand public que dans différents secteurs, notamment parmi le personnel du secteur de la santé, en favorisant la communication, la diffusion d'informations et une approche pluridisciplinaire.

Ressources : Promouvoir le renforcement et le développement des ressources humaines et financières, le développement institutionnel et l'élaboration de politiques.

Adaptation : Renforcer et développer la capacité des systèmes de santé à concevoir, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les interventions d'adaptation afin d'améliorer la capacité de réponse pour se préparer et répondre efficacement aux risques du changement climatique.

Partenariats : Promouvoir, articuler et établir des partenariats pluridisciplinaires, multilatéraux et intersectoriels afin de garantir que la protection et la promotion de la santé sont au cœur des politiques sur le changement climatique.

14. Les *mesures* suivantes sont nécessaires afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, et la plupart devront être mises en œuvre avec la participation d'autres secteurs.

Preuves : Encourager et appuyer la création de connaissances sur les risques pour la santé liés au changement climatique et à la réponse de santé publique face à ce phénomène.

- *Observatoire sur le climat et la santé* : Appuyer la mise en place d'observatoires sur le changement climatique et la santé humaine là où il n'existe pas de systèmes de surveillance fiables, et renforcer les systèmes existants, notamment par l'intégration de systèmes d'information fiables.
 - (a) Élaborer, adapter ou adopter des indicateurs de vulnérabilité, définir le degré de vulnérabilité et opérer un suivi des progrès réalisés sur le plan des mesures d'adaptation, ainsi qu'en termes d'efficacité des interventions.
 - (b) Harmoniser les indicateurs de santé au sein du système des Nations Unies, en particulier la réalisation des cibles de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).
 - (c) Élaborer une méthodologie ou des outils uniformes pour évaluer la vulnérabilité qui permettent d'obtenir des informations sur les actions nécessaires pour l'adaptation, comprenant l'utilisation de scénarios préparés par des climatologues.
 - (d) Développer des activités de recherche basées sur des méthodes épidémiologiques et statistiques pour analyser et interpréter les données multisectorielles et les incidences du changement climatique.
 - (e) Procéder à des évaluations quantitatives et qualitatives des effets du changement climatique sur la santé.
 - (f) Mettre en place des réseaux d'experts et d'institutions en vue de partager les informations sur le changement climatique et la santé qui contribuent à l'intégration régionale des activités d'adaptation.
 - (g) Diffuser les informations obtenues au moyen de réseaux de communication, tels que des pages internet et des bibliothèques virtuelles.
 - (h) Systématiser les expériences locales en préservant les initiatives de promotion de la santé, avec la participation des communautés.

- *Systèmes de surveillance* : Créer et renforcer les systèmes de surveillance de la santé et les déterminants de la santé en mettant l'accent sur la santé environnementale et les maladies sensibles au climat.
- *Promotion de la recherche* : Appuyer la recherche pour recueillir des preuves sur les répercussions du changement climatique sur la santé.
 - (a) Promouvoir la recherche appliquée pour évaluer l'impact du changement climatique sur la santé des populations vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant des maladies antérieures, et les pauvres, en particulier les femmes.
 - (b) Promouvoir des études sur le calcul des coûts de l'action et de l'absence d'action, afin de garantir le caractère adéquat et l'utilisation transparente des ressources investies dans la protection de la santé publique face au changement climatique.
 - (c) Favoriser l'utilisation des évaluations et de méthodes intégrées d'action dans le domaine de la santé et de l'environnement (telles que GEO-Health, l'approche par écosystème, et l'épidémiologie panoramique, entre autres) pour définir des actions globales en vue de réduire au minimum les effets négatifs du changement climatique sur la santé et le bien-être des populations.
 - (d) Promouvoir l'évaluation des stratégies d'atténuation des gaz à effet de serre proposées dans d'autres secteurs tels que l'énergie, les transports et la conception urbaine, afin de réduire au minimum les effets négatifs du changement climatique sur la santé et le bien-être des populations.
- *Génération d'informations* : Favoriser une coopération technique et apporter des appuis nationaux et régionaux pour évaluer les répercussions du changement climatique sur la santé:
 - (a) Appuyer le secteur universitaire et promouvoir la recherche pour déterminer dans quelle mesure le temps et le climat affectent l'étendue géographique et l'incidence des maladies sensibles au climat, en tenant compte des causes multiples, des facteurs conjugués et des modificateurs d'effet.
 - (b) Préparer des lignes directrices sur la méthodologie pour l'évaluation des vulnérabilités et l'adaptation à l'échelle locale, nationale et régionale. Ces évaluations devraient permettre de mieux comprendre les risques actuels

et futurs pour la santé dus au changement climatique ainsi que les incertitudes liées à ces risques, de même que les interventions qui peuvent être opérées pour augmenter la résistance de la population face au changement climatique.

- (c) Déterminer quelle méthode et quels outils devraient être employés pour quantifier le fardeau de la maladie attribuable au changement climatique, déterminer quelles sont les populations et les régions particulièrement vulnérables, évaluer la capacité des systèmes de santé existants à faire face aux effets projetés sur la santé et définir le degré de priorité des interventions additionnelles qui sont nécessaires pour augmenter la capacité d'adaptation face au changement climatique.
 - (d) Systématiser les expériences d'adaptation dans les communautés autochtones, rurales et traditionnelles en vue de générer des mécanismes répondant de façon adéquate aux besoins des différentes cultures.
 - (e) Évaluer les réalisations, les échecs, les opportunités et les enseignements tirés dans les domaines liés au changement climatique, tels que les réponses d'urgence et les services de santé, et améliorer la capacité régionale, nationale et locale d'évaluation des actions.
- *Échange d'informations* : Promouvoir et faciliter l'échange de connaissances entre les secteurs, et appuyer les efforts de collaboration en vue de renforcer la capacité d'action :
 - (a) Favoriser la création de réseaux régionaux pour diffuser des informations sur les risques sanitaires provoqués par le changement climatique et les réponses du secteur de la santé et d'autres disciplines à la lumière de ces changements.
 - (b) Renforcer les salles de gestion des crises et les centres d'opérations de secours.
 - (c) Mettre en place et renforcer les bases de données infrarégionales sur le changement climatique et la santé.
 - *Sensibilisation* : Favoriser la prise de conscience des effets du changement climatique sur la santé, tant au sein du grand public que dans différents secteurs, notamment parmi le personnel du secteur de la santé, en favorisant la communication, la diffusion d'informations et une approche pluridisciplinaire.

- (a) Accroître la prise de conscience : Sensibiliser les décideurs aux résultats négatifs attendus pour la santé humaine occasionnés par le changement climatique et à la nécessité de réduire les risques liés au changement climatique dans le domaine de la santé publique et promouvoir une réponse du système de santé face à ce phénomène.
 - (b) Promouvoir des stratégies : Favoriser les stratégies d'éducation, d'information et de communication en matière de risque sur le changement climatique et la santé humaine pour le personnel de la santé et la population en général.
 - (c) Élaborer des guides : Élaborer des guides d'éducation, de formation et d'information pour l'incorporation de mécanismes d'adaptation au changement climatique pour protéger la santé humaine.
- *Ressources* : Promouvoir le renforcement et le développement des ressources humaines, des ressources financières, le développement institutionnel, et l'élaboration de politiques.
 - (a) Renforcer le cadre réglementaire national pour inclure le changement climatique de façon transversale dans les politiques du secteur de la santé.
 - (b) Renforcer les ressources humaines : Renforcer et poursuivre le travail de l'OPS/OMS à l'appui des pays pour apporter une formation dans la santé environnementale et spécifiquement dans le changement climatique et la santé.
 - (c) Identifier des fonds au niveau national et régional pour toutes les activités identifiées dans ce plan.
 - i. Identifier des fonds internationaux pour la recherche sur les effets du changement climatique sur la santé humaine.
 - ii. Obtenir des financements pour l'adaptation de la santé au moyen de ressources de fonds régionaux et d'autres mécanismes de financement régionaux.
 - iii. Systématiser les expériences réussies du financement des mesures d'adaptation de la santé face au changement climatique en utilisant comme base les ressources générées par l'atténuation.

- iv. Inclure le changement climatique et la santé dans les plans de travail de l'OPS.
 - v. Attirer de plus grands financements de la part des organisations bailleurs de fonds pour exécuter des programmes et des activités qui traitent des risques pour la santé du changement climatique. Par exemple, des propositions nationales ou régionales pourraient être créées et financées par le Fonds d'adaptation du Fonds pour l'environnement mondial.
- *Adaptation* : Renforcer et développer la capacité des systèmes de santé à concevoir, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les mesures d'adaptation en vue d'améliorer la capacité de réponse pour se préparer et répondre efficacement aux risques du changement climatique.
 - (a) Évaluations de l'adaptation : Fournir une coopération technique, un soutien national et régional pour la conception et la mise en œuvre de plans d'action nationaux afin de traiter des risques que présente le changement climatique pour la santé, pour contrôler efficacement ces risques et en assurer le suivi, par exemple en quantifiant les coûts et les avantages des interventions.
 - (b) Priorités de l'adaptation : Mise en œuvre et évaluation des mesures d'adaptation dans des domaines essentiels de la santé. Mettre en œuvre des mesures d'adaptation basées sur des évaluations de la vulnérabilité déjà réalisées ou en cours.
 - (c) Travail avec d'autres secteurs : Évaluation des implications pour la santé des actions dans d'autres secteurs
 - i. Fournir une coopération technique, et modifier les instruments nécessaires (tels que les analyses coûts-avantages et l'évaluation des effets sur la santé) afin d'évaluer les implications pour la santé des politiques adoptées dans divers secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, le transport, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la finance, au niveau national et régional.
 - ii. Incorporer le changement climatique dans les plans de gestion des risques, et dans la préparation et la réponse face aux situations d'urgence et aux catastrophes.

- (d) Réponses d'urgence liées au changement climatique: Travailler aux différents niveaux du gouvernement en vue d'améliorer la capacité régionale, nationale et locale d'appuyer les systèmes de santé et de répondre aux problèmes de santé publique et de situations d'urgence occasionnées par le changement climatique.
 - i. Améliorer la capacité régionale, nationale et locale de répondre aux besoins de santé publique en cas d'urgence occasionnée par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes liées aux modifications des configurations hydrométéorologiques et à des épidémies à grande échelle.
 - ii. Renforcer les systèmes de santé pour répondre aux dommages causés par des événements climatiques extrêmes et pour évaluer leurs conséquences, y compris les effets sur la santé mentale, les poussées de maladies infectieuses et d'autres conséquences négatives sur la santé.
- *Partenariats* : Promouvoir, articuler et établir des partenariats pluridisciplinaires, multilatéraux et intersectoriels afin de garantir que la protection et la promotion de la santé sont au cœur des politiques sur le changement climatique.
 - (a) Politiques d'atténuation dans le secteur de la santé: Faciliter la préparation et la dissémination d'orientations techniques sur les meilleurs moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de santé.
 - (b) Renforcement du secteur de la santé : Promouvoir la mise en place de centres d'information au sein des ministères de la santé et d'autres institutions de la santé, pour identifier, évaluer, réduire et éliminer les risques pour la santé, ainsi que pour le partage d'informations avec des centres d'autres pays:
 - i. Promouvoir la mise en place de points focaux au sein des ministères de la santé pour s'occuper des questions liées au changement climatique et à la santé, en tenant compte de la base institutionnelle existante dans chaque pays.
 - ii. Renforcer les systèmes de santé par l'entremise des fonctions essentielles de santé publique, en particulier la promotion de la santé et les soins primaires, dans le but de pouvoir agir sur les effets du changement climatique sur la santé.

- iii. Renforcer les programmes de santé liés à la gestion des risques, des urgences et des catastrophes.
 - iv. Inclure le secteur de la santé dans les Commissions nationales sur le changement climatique.
- (c) Réseau d'experts : Promouvoir la formation de groupes d'experts et de réseaux pluridisciplinaires qui contribueront au renforcement du secteur de la santé dans la mise en œuvre des mesures résultant du changement climatique.
 - (d) Activités intersectorielles : Promouvoir et renforcer l'échange d'informations entre les secteurs, en réduisant au minimum la duplication onéreuse des initiatives. Partenaire avec la société civile et le secteur privé, notamment.
 - (e) Évaluer les avantages des mesures appliquées à d'autres secteurs : Préparer et apporter la coopération technique nécessaire pour le calcul des coûts et des avantages pour la santé des stratégies d'atténuation proposées pour d'autres secteurs.
 - (f) Action interinstitutionnelle : Fournir une coopération technique aux pays de sorte qu'ils puissent participer activement aux processus liés au changement climatique au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.
 - (g) Coopération entre les pays : Promouvoir des projets de coopération technique entre les pays afin d'étudier et d'atténuer les effets du changement climatique sur les populations aux frontières et dans les populations vulnérables.
 - (h) Coopération infrarégionale : Promouvoir cette question dans le cadre des mécanismes d'intégration infrarégionale (MERCOSUR, Communauté andine des nations - CAN, le système d'intégration d'Amérique centrale - SICA et la communauté des Caraïbes - CARICOM).
 - (i) Forum régional : Promouvoir l'organisation d'un forum régional sur le changement climatique et la santé avec une participation intersectorielle.
 - (j) Centres de collaboration : Identifier et établir des centres de collaboration de l'OPS/OMS sur le changement climatique et la santé dans la région à l'appui du développement des capacités nationales et régionales.



PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION
Pan American Sanitary Bureau, Regional Office of the
WORLD HEALTH ORGANIZATION

CD48/16 (Fr.)
Annexe B

**FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR AUX
SECTEURS ORGANISATIONNELS**

1. Point de l'ordre du jour : 4.12	2. Titre du point de l'ordre du jour : Table ronde sur le changement climatique et son impact sur la santé publique : une perspective régionale
3. Unité responsable : Évaluation du risque – Équipe chargée du changement environnemental mondial Département du développement durable et de la santé environnementale (SDE)	
4. Fonctionnaires chargés de la préparation : Luiz A. Galvão et Samuel Henao	
5. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none">▪ Centers for Disease Control and Prevention (CDC), États-Unis▪ <i>Institut national de santé publique du Québec</i> (INSPQ-CHUQ-DSP), Canada▪ Oswaldo Cruz Foundation (FIOCRUZ), Brésil▪ University of Wisconsin, Human Ecology/Atmospheric and Oceanic Sciences, États-Unis▪ University of Harvard/Department of Environmental Health, États-Unis	
6. Liens entre le point de l'ordre du jour et l'Agenda de la santé pour les Amériques : <p>Point (b) S'attaquer aux déterminants de la santé - Paragraphe 40 Il convient de s'attaquer aux déterminants de la santé afin de protéger effectivement les populations pauvres, marginalisées et vulnérables. Cela fait référence aux déterminants qui sont liés à (a) l'exclusion sociale, (b) l'exposition aux risques, (c) l'urbanisation non planifiée, et (d) les effets du changement climatique. Cette approche exige une révision des cadres législatifs, qui offrent actuellement des incitations négatives pour l'amélioration des déterminants de la santé.</p> <p>Notes et références - Paragraphe 32 Les variables incluses dans cette catégorie sont les suivantes : (a) exclusion sociale : revenus, sexe, éducation, origine ethnique, et handicaps ; (b) exposition aux risques : mauvaises conditions de vie et de travail, styles de vie non sains, manque d'information, difficulté à avoir accès aux aliments et à l'eau, pollution des sols, de l'eau et de l'air, et aliments contaminés ; (c) l'urbanisation non planifiée exacerbe le caractère inadéquat des services d'eau, de l'assainissement et du logement ; et (d) parmi les conséquences du changement climatique on compte les inondations, les sécheresses, et les maladies à transmission vectorielle, qui touchent les populations démunies avec une plus grande intensité.</p>	
7. Liens entre le point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2008-2012 : <p>OS 8 : Favoriser un environnement plus sain, intensifier la prévention primaire et influencer les politiques publiques dans tous les secteurs afin de s'attaquer aux causes premières des menaces environnementales pour la santé.</p>	

RER 8.2 : États membres soutenus par la coopération technique pour l'exécution des interventions de prévention primaire qui réduisent les risques sanitaires environnementaux ; accroître la sécurité ; et promouvoir la santé publique, y compris dans des environnements spécifiques et parmi les groupes vulnérables de la population (par exemple les enfants, les adultes plus âgés).

IND 8.2.5 : Nombre de pays suivant les orientations de l'OMS pour prévenir et atténuer les risques sanitaires professionnels et environnementaux émergents, promouvoir l'équité dans les secteurs de la santé et protéger les populations vulnérables.

RER 8.3 : États membres soutenus par la coopération technique pour renforcer l'élaboration de politiques dans la santé professionnelle et environnementale, la planification des interventions préventives, la prestation de service et la surveillance.

IND 8.3.1 : Nombre de pays recevant un soutien technique et logistique pour développer et mettre en application des politiques destinées à renforcer la fourniture de services de santé professionnelle et environnementale et de surveillance.

RER 8.4 : Conseils, outils, et initiatives créés à l'appui du secteur de la santé pour influencer les politiques dans les secteurs prioritaires (par exemple l'énergie, le transport, l'agriculture), évaluer les effets sur la santé, déterminer les coûts et les avantages des différentes options de politiques dans ces secteurs, et tirer parti des investissements dans des secteurs autres que la santé pour améliorer la santé.

IND 8.4.4 : Nombre d'événements régionaux ou nationaux conduits avec la coopération technique du PASB dans le but de renforcer les capacités et les institutions dans la santé et dans d'autres secteurs en vue d'améliorer les politiques concernant la santé professionnelle et environnementale dans au moins 3 secteurs.

OS 5 : Réduire les conséquences pour la santé des situations urgences, des catastrophes, des crises et des conflits, et réduire au minimum leur impact social et économique.

RER 5.5 : États membres soutenus par la coopération technique pour renforcer la préparation nationale et pour établir des mécanismes d'alerte et de réponse en cas d'urgences de sécurité alimentaire et de santé environnementale.

IND 5.5.2 : Nombre de pays ayant des plans nationaux pour des activités de préparation, d'alerte et de réponse pour ce qui est des urgences de santé à caractère chimique, radiologique et environnemental.

8. Pratiques optimales appliquées dans ce secteur et exemples tirés d'autres pays au sein de l'AMRO :

1. Profils des pays sur le changement climatique et la santé des Amériques – 2008
2. Atelier sur le changement climatique et la santé – Brésil, avril 2008
3. Initiative de communication régionale sur le changement climatique et la santé – avril-novembre 2008

9. Incidences budgétaires du point de l'ordre du jour :

L'OPS devrait allouer suffisamment de fonds à l'appui du plan d'action régional sur le changement climatique et la santé, en particulier dans le secteur SDE /Contrôle des vecteurs et urgences en cas de catastrophes lorsqu'il sera développé.

Fonds requis d'environ 300 000 dollars EU (consultants et activités) devant être mobilisés par l'entremise de l'OMS et des efforts directs de l'OPS.